
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juin 2015

Nombre des conseillers

élus : 15
en fonction : 15
présents : 13
procurations : 02

Sous la Présidence du Maire,
M. KLOEPFER Jean-Claude,

Membres présents :

KLEIN Jean-Paul, LENNER Claudine, HENNY Joël, Adjoints au Maire,
HARTER Françoise, HUGLIN Michel, ALBRECHT Patricia, JUNG Marc, STOTZER
Virginie, LENNER Lucille, DE MOOR Guy, PETER Catherine, HUG Régine.

Membres excusés : RIVET Pascal donne procuration à HENNY Joël, NEU-SCHERER Suzel
donne procuration à STOTZER Virginie.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire sur la convocation qui
leur a été adressée le 5 juin 2015 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 21 mai 2015**
2. **Association « Ville Morraine et devoir de mémoire » : désignation des membres**
3. **Association « Les Fers de lances » : subvention exceptionnelle**
4. **Lotissement Diebspfad : prix de vente des terrains**
5. **Tarifs de vente divers ouvrages**
6. **NAP : Nouvelles Activités Périscolaires**
7. **Périscolaire : tarifs rentrée 2015/2016**
8. **Budget communal : décision modificative**
9. **Rue du Stade**
10. **Divers**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Claudine
LENNER en qualité de secrétaire de séance.

Préambule :

- Information préalable : la présente séance a été précédée d'une réunion de travail.
- Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :
 - Fête paroissiale : prise en charge du vin d'honneur – point 10
 - le point « divers » étant reporté en fin de séance devient point 11.

Adjonction approuvée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2015 Délibération n° 2015-043

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents du Conseil Municipal.

2. Association « Ville Marraïne et devoir de mémoire » : désignation des membres Délibération n° 2015-044

Il est proposé de désigner trois membres de droit représentant la commune au sein de l'association. Les membres proposés sont : Madame Lucille LENNER, Monsieur Marc JUNG et Monsieur Guy DE MOOR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de nommer les membres désignés.

3. Association « Les Fers de lances » : subvention exceptionnelle Délibération n° 2015-045

Dans le cadre d'une opération groupée, l'association « Les Fers de lances » a procédé à l'acquisition pour la commune de 16 détecteurs de fumée au prix de 13 € l'unité. Le coût total de l'opération s'élève à 208 € TTC. Il est proposé de rembourser l'association par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver le versement de la somme de 208 € à l'association « Les Fers de lance ».
- d'inscrire le montant à l'article 6748 « autres subventions exceptionnelles » du budget communal.
- de charger Monsieur le Maire de la suite à donner.

4. Lotissement Diebspfad : prix de vente des terrains Délibération n° 2015-046

Par délibération n° 2015-014 du 26 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé la modification du prix de vente du terrain restant à vendre dans le lotissement Diebspfad 2. Le montant a été fixé à 75 000 € TTC pour une contenance de 530m². Pour rappel, le prix initial de vente était fixé à 16 000 € TTC.

Par lettre du 8 mai 2015, Messieurs HALLEL Alexandre et DARSTEIN Lionel, respectivement acquéreurs des lots 1 et 4, demandent au Conseil Municipal de rétablir l'équité entre tous les acquéreurs des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de maintenir toutes les décisions prises en rapport au lotissement Diebspfad.
- de ne pas donner une suite favorable à la requête susvisée.

5. Tarifs de vente divers ouvrages
Délibération n° 2015-047

Dans le cadre de la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération, quelques ouvrages sont proposés à la vente. Il s'agit d'en fixer le tarif.

Tarifs proposés :

- Carnet de 10 timbres : 10 €
- Edition « La bataille de Jepsheim » : 10 €
- Edition « La gazette de libération » : 10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de fixer les tarifs de vente des ouvrages énoncés.
- de charger Monsieur le Maire de la suite à donner.

6. NAP : Nouvelles Activités Périscolaires
Délibération n° 2015-048

6.1. PEDT

Dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, afin de soutenir les initiatives prises par les communes en faveur de l'organisation d'activités périscolaires, l'aide financière de l'Etat est dorénavant pérenne et se traduit par le fonds de soutien à l'organisation des activités périscolaires qui remplace le fonds d'amorçage. Pour prétendre à ce financement, la commune doit établir un Projet Educatif Territorial (PEDT) dont le projet est soumis aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de prendre acte du PEDT.
- de charger Monsieur le Maire de la suite à donner.

6.2. Tarifs

Prestations	N/AP 2014/2015	N/AP 2015/2016
1 ^{er} enfant	1 €	1.33 €
2 ^e enfant	0,50 €	0.67 €
3 ^e enfant et plus	gratuit	gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de réévaluer les tarifs selon la grille ci-dessus.

7. Périscolaire : tarifs rentrée 2015/2016
Délibération n° 2015-049

Vu la convention de délégation de service public signée avec la Fédération Départementale des Foyers-Clubs du Haut-Rhin (FDFC 68) pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2017 destinée à définir les modalités de mise en œuvre de la délégation pour la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire et A.L.S.H. de Jepsheim.

Vu l'article 8 de cette convention stipulant que la tarification mise en place lors de la signature de la convention en 2012 pourra faire l'objet d'une révision à chaque fin de période, par voie de délibération du Conseil Municipal. Cette révision devra néanmoins observer la clause butoir suivante : l'évolution du prix sera limitée à une augmentation de 5 % maximum l'an.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur la révision éventuelle des tarifs pour la rentrée 2015-2016.

TARIFS JEBSHEIM 2013/2014 actuels

Prestations	Forfait midi	Forfait soir	Mercredi journée	Mercredi 1/2 Journée+repas	Mercredi 1/2 journée	Semaine vacances
T1 <2300€	6.61	3.15	16.27	9.45	5.25	73.50
T2 2300<=3000€	7.66	3.67	17.32	10.50	6.30	78.75
T3 >3000€	8.71	4.20	18.37	11.55	7.35	84

Tarifs jebsheim 2014/2015

Prestations	Forfait midi	Forfait soir	Mercredi journée	Mercredi 1/2 Journée+repas	Mercredi 1/2 journée	Semaine vacances
T1 <2300€	6.61	3.15	12,49	7,24	5.25	73.50
T2 2300<=3000€	7.66	3.67	14,69	8,39	6.30	78.75
T3 >3000€	8.71	4.20	16,90	9,55	7.35	84

Tarifs jebsheim 2015/2016

Revalorisation 1,2 %

- 1/4h tarif soir
- Dissocier l'heure du vendredi 15h15-16h15 en tarif périscolaire
- Tarif NAP à l'heure

Prestations	Forfait midi	Forfait Soir L, M, U, V Périscolaire 16h15-18h30	Vendredi Périscolaire 15h15-16h15	Mercredi journée 16h30-18h30	Mercredi Midi 16h30-18h30	Mercredi 1/2 journée sans repas	Semaine vacances
T1 <2300€	6,69	3,19	1,27	12,64	7,32	5,31	74,38
T2 2300<=3000€	7,75	3,71	1,48	14,86	8,49	6,37	79,70
T3 >3000€	8,81	4,25	1,70	17,10	9,66	7,43	85,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de réévaluer les tarifs de 1.20% selon la grille ci-dessus.

**8. Budget communal : décision modificative
Délibération n° 2015-050**

Vu la délibération n° 2015-030 du 15 avril 2015 approuvant le budget principal 2015,
Vu la délibération n° 2015-039 du 21 mai 2015 approuvant la décision modificative n° 1,

La décision modificative n° 2 présente les mouvements d'écritures énoncés ci-dessous :

INVESTISSEMENT	BP 2015	DM 2	
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	5 500.00	-5 500.00	
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	13 600.00	5 500.00	
21318 - Autres bâtiments publics	425 930.00	3 500.00	
020 - Dépenses imprévues (investissement)	50 100.00		-3 500.00
TOTAL		3 500.00	-3 500.00

FONCTIONNEMENT	BP 2015	DM 2	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100.00	3 800.00	
6748 - Autres subventions exceptionnelles	3 650.00	208.00	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00		-4 008.00
TOTAL		4 008.00	-4 008.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adopter la décision modificative n° 2.

**9. Rue du Stade
Délibération n° 2015-051**

Vu le projet de division établi par Monsieur Jérôme ADOR, géomètre expert à Colmar, en date du 11 juin 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles cadastrées :

- Section 6 – Parcelle 128 d'une contenance de 160 m2
- Section 6 - Parcelle 127 d'une contenance de 474 m2

Le prix proposé s'élève à 2 712 €/l'are.

Section	Parcelle	Acquéreur	Adresse	M2	Prix are	Prix total
6	128	PFEIFFER Jean-Paul	11 rue du Lt Durrmeyer	160	2 712.00	4 339.20

Section	Parcelle	Acquéreur	Adresse	M2	Prix are	Prix total
6	127	MURATORI Dominique	12 rue de la 5ème D.B.	158	2 712.00	4 284.96
6	127	HEINIMANN Nicolas	9A rue du Lt Durrmeyer	180	2 712.00	4 881.60
6	127	PFEIFFER Jean-Paul	11 rue du Lt Durrmeyer	92	2 712.00	2 495.04
		sous-total		430		11 661.60
6	127	Commune	Prolongement rue du Lt Durrmeyer	44		
		total parcelle 127		474		

TOTAL CESSION

16 000.80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver la cession des propriétés sises au Lieudit : Der Markt (rue du Stade), appartenant à la Commune, désignées ci-après : section 6 - parcelle 128 – 160 m2 - section 6 – parcelle 127– 474 m2.
- de fixer le prix de vente à 2 712 € l'are.
- de prendre note que cette vente s'effectue au bénéfice des personnes désignées ci-dessus.
- de dire que les actes seront rédigés sous la forme administrative.
- de charger le Maire de la suite à y réserver et de l'autoriser à signer tout acte à cet effet.
- d'inscrire la recette au budget annexe des opérations foncières.

**10. Fête paroissiale : prise en charge du vin d'honneur
Délibération n° 2015-052**

Vu la demande formulée par le Conseil presbytéral concernant la prise en charge du vin d'honneur de la fête paroissiale qui se tiendra le 28 juin prochain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver la prise en charge du vin d'honneur de la fête paroissiale annuelle du 28 juin 2015.
- de prévoir les crédits au budget principal de la commune, à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».
- de charger le Maire de la suite à y réserver.

11. Divers

Convention Azur FM

En 2011, la commune de Jepsheim a signé une convention de partenariat avec AZUR FM pour la diffusion des manifestations organisées sur la commune. Le coût annuel de la prestation s'élève à 225 € et bénéficie à la commune et à l'ensemble des associations. Pour l'heure, seuls le loto et la fête du lait sont annoncés sur Azur Fm. Nous incitons par conséquent les associations à en faire bon usage.

Base nautique de Colmar-Houssen

La base nautique a ouvert ses portes pour la nouvelle saison le 6 juin dernier jusqu'au 1^{er} septembre.

Tarifs préférentiels pour les communes membres de la CAC :

- Entrée unitaire : 2.80 €
- 1 carte de 11 entrées : 28 €

Les billets d'entrée sont en vente en mairie et à l'agence postale aux heures habituelles d'ouverture.

Bio-déchets

Les sacs biodégradables utiles pour la collecte des bio-déchets seront disponibles à l'agence postale.

Dates à retenir

14 juin 2015 :	70 ème anniversaire de la Libération Croix du Moulin
26 juin 2015 :	Spectacle de fin d'année de l'école
28 juin 2015 :	Fête paroissiale
02 juillet 2015 :	Réunion de travail et Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H30.

Jepsheim, le 15 juin 2015
Le Maire,
J.C. KLOEPFER

